

COMMUNE DE SUZANNECOURT

Département : HAUTE-MARNE – Arrondissement : SAINT-DIZIER – Canton : JOINVILLE

SEANCE DU 1^{ER} JUIN 2017

<u>Membres en exercice</u> :	11	<u>Date de convocation</u> :	29.05.2017
<u>Membres présents</u> :	09	<u>Date de publication</u> :	06.06.2017
<u>Membres ayant signé</u> :	09		

L'an deux mil dix sept, le premier juin, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni, en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, légalement convoqué le vingt neuf mai deux mil dix sept, sous la présidence de Monsieur le Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOULLEE Michel, Maire, Mrs EHRHARD Pierre, MOGIN Jean-Marie, Adjoint, Mmes BERGUER Carole, GODARD Angélique, JEANNIOT Séverine, Mrs DEVOY Christophe, ETIENNE Florent, VICHARD Michel, Conseillers.

EXCUSES : M. COSSIN Jean-Pierre, Mme BARTHELEMY Sylvette.

Secrétaire de Séance : Mme JEANNIOT Séverine.

N°03-2017-01

DEMANDE D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Commune de Suzannecourt a signé avec le Conseil Départemental de la Haute-Marne, une convention d'assistance technique départementale pour la voirie et l'aménagement du territoire.

Cette convention prévoit notamment une assistance à la programmation des travaux et à la consultation des entreprises pour leur réalisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, charge le Maire de solliciter auprès des services du Conseil Départemental, une assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du choix d'un maître d'œuvre et de la surveillance de la réalisation future des travaux de voirie de la rue du Four, Rue Derrière le Four, rue du Grand Champ, ruelle du Coton et Allée du cimetière.

N°03-2017-02

CREATION D'UN CUI (Contrat Unique d'Insertion)

Considérant les besoins communaux : gestion et alimentation du site Internet de la Commune et mise en valeur de la mémoire de Suzannecourt, le Conseil Municipal :

AUTORISE

- la création d'un poste, dans le cadre des contrats aidés CUI à compter du 1^{er} Juillet 2017,
- l'embauche, par Monsieur le Maire, d'une personne pouvant prétendre à un emploi dans le cadre de cette convention,
- la signature de la présente convention par Monsieur le Maire, suivant les conditions définies ci-dessous :
 - Durée du contrat 12 mois
 - Durée hebdomadaire de travail 20 heures
 - Période d'essai 1 mois
 - Base de rémunération SMIC en vigueur

N°03-2017-03

TRAVAUX DE ZINGUERIE SUR LA HALLE, PLACE DU PATIS

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que lors de la création de la Halle, place du Pâtis, l'écoulement des eaux n'a pas été prévu.

Or, lors des récentes pluies orageuses, il a été constaté un écoulement abondant provoquant des infiltrations aux abords de la salle des fêtes.

Par conséquent, il convient de réaliser rapidement les travaux nécessaires afin de remédier à cet état de fait.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la réalisation de ces travaux sur l'exercice 2017 et charge le Maire d'établir et présenter les demandes de subventions auxquelles il est possible de prétendre, aux organismes financeurs potentiels tel que :

Financeurs	Montant HT	Taux	Montant des subventions
CONSEIL DEPARTEMENTAL	3 036,40	20,00 %	607,28
GIP	3 036,40	35,00 %	1 062,74
Fonds libres	3 036,40	45,00 %	1 366,38
TOTAL	3 036,40	100,00 %	3 036,40